

AR Prefecture

047-214701955-20220825-DEL8320221-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

ACTE D'ENGAGEMENT

Organisme Public Contractant : **COMMUNE DE NERAC**
représentée par son Maire : **M. Nicolas LACOMBE**
place du Général de Gaulle
47600 NERAC

MARCHE DE CRÉATION DE MODULES SPORTIFS DE PLEIN AIR

Numéro de marché :
8411Z/2022/EQUIP-JO-2024/04/4lots LOT 2

Montant du marché :
17 228,28 euros H.T.

Date du marché :
Les conditions économiques sont celles en vigueur au mois d'avril 2022 (mois M0)
-

Autorisation de signer le marché :
- délibération n° -2022 du Conseil Municipal du
- Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et ss du CCP

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article L2191-8 du CCP
Monsieur le Maire de NERAC
Ordonnateur : Monsieur le Maire de NERAC

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL du
SGC de la D.G.F.I.P. 47000 AGEN

Date limite de remise des offres : **mardi 07 juin 2022 à 14H00**

PREAMBULE

Les stipulations du présent Acte d'Engagement (A.E.) concernent les conditions financières d'exécution des prestations pour un

MARCHE DE TRAVAUX DE CRÉATION DE MODULES SPORTIFS DE PLEIN AIR

Tout comme les précédents, placés sous le vocable désormais obsolète de marché d'insertion, le présent

ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE

ARTICLE 1 : CONTRACTANT UNIQUE ou MANDATAIRE DU GROUPEMENT LE CAS ÉCHÉANT :

Je, soussigné , Fabrice GUERINEAU

- agissant au nom et pour le compte de : *Président, Premier's France- Freetness energy*

- ayant son / notre* siège social à : Aigrefeuille d'Aunis

- immatriculé à l'12l. N. S. E. E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 529 562 399 00020

- code d'activité économique principale (APE) : 4649Z

- numéro d'inscription : FR 63 52 95 62 399

au registre du commerce et des sociétés de : RCS LA ROCHELLE

ou au répertoire des métiers de :

Tél : 05 24 84 77 27

Mail : contact@freetness.fr

Télécopie :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir produit les documents et attestations visés au RC parmi ceux listés aux articles L2143-3 à L2113-13 du CCP,

Étant représenté, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, par mandaté à cet effet,

M'ENGAGE*, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies le marché désigné au préambule du présent Acte d'Engagement (AE).

AFFIRME, sous peine de résiliation, de plein droit, du marché, être titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourrons.

Raison sociale	SAS PREMIER'S FRANCE
Compagnie	AREAS ASSURANCES
N° Police	14300118G
Échéance	30/06/2022

L'offre ainsi présentée, rédigée après avoir bien compris que la visite des lieux objets des travaux était fortement conseillée quoique non obligatoire, ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

L.5212-1, à L.5212-11 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

- L.143-5 et L.620-3 du code du travail (décret n° 92.508 du 11/06/1992 relatif au travail clandestin,

- Je certifie, en outre, que les salariés participant à ce marché seront rémunérés à une hauteur au moins égale au SMIC en vigueur.

- Je certifie sur l'honneur que je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées au code de la commande publique,

- Je certifie sur l'honneur que je n'ai pas été condamné pour des motifs liés à la discrimination (art. 225-1 du Code pénal) ni pour le non-respect des dispositions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (art. L.1142-1, L.1142-2, L.1146-1 du Code du travail)

- Je reconnais avoir été averti qu'une pénalité peut être infligée au co contractant de tout contrat écrit passé avec une personne publique, si celui-ci ne respecte pas les obligations prévues aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du code du travail, selon les montants et modalités prévus par L.8222-6. (Art 93 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée)

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT A PROPOSER DES HEURES D 'INSERTION - SOUS TRAITANCE

-Article 8-1 : engagement à proposer des heures d'insertion

Conformément à l'incitation du CCP, reprenant les dispositions de la loi, l'engagement de proposer des heures d'insertion à des personnes défavorisées au regard de leur situation professionnelle s'élève à 90 heures au total, pour un coût horaire chargé de 994,5 €.

Cet engagement ne pourra pas être mutualisé avec le ou les titulaires d'autres lots.

-Article 8-2 : sous traitance

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des travaux que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le montant des travaux sous-traités indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal non révisable, ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de 12 302,72 € H.T.

ARTICLE 9 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières :

- l'acte d'engagement par lot et ses éventuelles annexes ;
- le présent Cahier des Charges et ses éventuelles annexes ;
- le mémoire méthodologique remis par le titulaire
- les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants ;
- les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire ;

Pièces générales :

- Le Cahier des clauses administratives générales de Travaux
- Le Cahier des clauses techniques générales applicable aux marchés de travaux dans son édition en vigueur à la date de consultation ;
- L'ensemble des normes françaises et D.T.U. dans leur édition en vigueur à la date de consultation

La collectivité ne disposera vraisemblablement pas, au jour de l'attribution, de signature électronique. Les pièces du marché seront, de ce fait, « rematérialisées » pour recevoir une signature manuscrite. Dans ce cas, seuls les exemplaires originaux, conservés dans les archives de l'administration feront foi.

ARTICLE 10 : DURÉE DU MARCHÉ – DÉLAI D'EXÉCUTION / RÉCEPTION

9.1 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 mois maximum, à compter de l'attribution, période de préparation incluse.

9.2 – Délai d'exécution

Le prestataire s'engage à accomplir ses missions de façon à respecter les indications du marché, ainsi que son propre délai, indiqué plus haut.

ARTICLE 11 : ACOMPTES / PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire ou du mandataire (joindre un R.I.B.).

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le prix est global et révisable, annuellement.

Le délai de paiement est de 30 jours à réception des éléments visés ci-dessus par le maître d'ouvrage, selon les indications fournies ci-dessous, complétées par un R.I.B. au format S.E.P.A.

Compte bancaire au nom de :

Établissement bancaire : SG SAINT-MARTIN-DE-RE (00067)

Code Banque : 30003

Code guichet : 00690

N° de compte : 00027000763

Clé RIB : 61

ARTICLE 12 : LITIGES / RÉSILIATION

Il sera, préalablement à toute action contentieuse non urgente ni conservatoire, fait recours aux offices du Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges placé auprès de M. le Préfet de Région de Nouvelle-Aquitaine, Préfet de Gironde, dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 constituant l'annexe 18 du CCP.

Le présent marché est conforme aux stipulations du C.C.A.G. Travaux en vigueur. En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33063 Bordeaux, ressort dont relève la Commune de Nérac en sa qualité d'acheteur.

AR Prefecture

047-214701955-20220825-DEL8320221-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 08/09/2022

Les clauses du présent marché prévalent sur toutes autres et s'imposent aux parties.

Fait en un seul original

<p>A Aigrefeuille d'Aunis</p> <p>Le 03/06/2022</p> <p>LE PRESTATAIRE</p>  <p>FreeTness Energy Premier's Franco SARL 35A ZI les grands champs 17290 Aigrefeuille d'Aunis 025 520 552 535 - www.freetness.fr</p> 	<p>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,</p> <p>A NERAC, le.....2022</p> <p>Le Maire, représentant du Pouvoir Adjudicateur,</p> <p>ou l' Adjoint Délégué,</p>
--	---